

devant le premier Comité, les représentants de la GRC ont affiché une attitude condescendante envers les GTI des polices locales et provinciales, ce qui explique leur peu d'empressement à s'engager dans des exercices de formation conjointe. La GRC avait alors employé un argument fallacieux, en faisant valoir que les bureaux du GSIU devraient être situés dans ceux de la GRC puisqu'il s'agit essentiellement d'un service de police. La GRC s'est cependant opposée à la formation conjointe, alléguant que le GSIU intervient d'une façon toute autre que les polices locales et provinciales. Le Comité espère bien que la GRC a renoncé à cette attitude et qu'elle organisera prochainement des séances de formation et des exercices conjoints auxquels participeront d'autres forces de police, et que les ressources nécessaires y seront affectées.

Coordination entre le Service canadien du renseignement de sécurité et les procureurs de la couronne

Le premier Comité soulignait le mécontentement de certains procureurs de la Couronne, qui se sentaient obligés de poursuivre de présumés terroristes sans pouvoir s'appuyer sur la déposition de témoins ou sur des informations provenant du SCRS. Le Comité était d'avis que ce sentiment résultait d'un manque de compréhension du rôle du SCRS: le mandat de celui-ci, en effet, ne l'autorise pas à recueillir des témoignages en vue de poursuites criminelles et il doit protéger ses sources pour ne pas nuire aux enquêtes en cours.

Le Comité s'est réjoui d'apprendre que le SCRS participe maintenant à un programme de consultation avec les procureurs de la couronne pour ouvrir des voies de communication et pour les informer des limites de son mandat.

Le SCRS et les polices locales

Depuis que la GRC a cédé la responsabilité des services de renseignements au SCRS, celui-ci se plaint d'un manque de collaboration et de communication avec les polices provinciales et municipales. Cette situation tient en partie au fait que le SCRS n'est pas une «force policière», que certaines polices ne savent trop sur quel pied traiter le Service et ne comprennent pas bien son rôle.

Les représentants du SCRS qui ont comparu devant le Comité ont affirmé que le Service a amélioré ses liaisons avec les polices provinciales et locales et qu'il entretient maintenant de bonnes relations de travail avec celles-ci en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme. Malgré les progrès accomplis, l'opinion qui prévaut au sein des forces policières n'est pas tellement encourageante. Certains services de police locaux éprouvent toujours de